

Rapport de gestion 2024

Le nouveau Code des Sociétés et des Associations (CSA) dispose que « *L'organe d'administration établit un rapport dans lequel il rend compte de sa gestion* » (art. 3:5) et en développe les détails (art. 3:6 §1^{er}). Au vu de sa taille, Crédal SCES, n'y est légalement pas tenue mais nous considérons ce rapport comme faisant partie des bonnes pratiques en matière de transparence à destination de l'Assemblée générale des coopérateurs.

1. Evolution de l'activité et situation financière de la société

Les variations sont exprimées par rapport à la situation de l'année précédente

Afin de refléter l'impact de notre activité dans nos états financiers et dans un souci de transparence, la présentation de nos comptes a été adaptée sous forme de bilan et compte de résultats économiques. Ceci permet entre autres de présenter la répartition de notre encours de crédit en fonction de nos 9 secteurs d'activités sociales et durables.

a. Un bilan de 66 Mios € composé à 96% de crédits sociaux et durables

Notre actif est principalement constitué de crédits, soit 63,48 Mios € hors garanties et réductions de valeur pour 1,86 Mios €. Les trois secteurs d'activité les plus représentés sont la santé accessible (23%), le logement décent (17%) et la justice sociale (lutte contre le sans-abrisme, inclusion des personnes porteuses d'un handicap, des personnes âgées...) (17%).

Répartition de l'encours crédit	2021	2022	2023	2024
Par secteur d'activité	51.501.952	56.851.839	63.293.377	63.482.924
B.1 Justice sociale	7.933.984	9.873.567	10.517.630	11.097.248
B.2 Santé accessible	9.416.135	11.387.967	13.282.622	14.797.114
B.3 Logement décent	5.740.346	7.351.450	11.481.365	10.988.142
B.4. Insertion socio-professionnelle	4.441.049	4.632.728	4.510.538	4.247.024
B.5 Culture, citoyenneté et cohésion sociale	2.694.116	2.693.531	2.671.434	2.155.781
B.6 Jeunesse et enfance	2.820.585	2.723.002	2.739.515	3.197.108
B.7 Alimentation durable	5.113.799	5.362.096	4.678.760	3.777.883
B.8 Economie de proximité	5.996.893	6.070.350	7.450.695	7.479.919
B.9 Transition et environnement	7.345.044	6.757.148	5.960.819	5.742.705

Le financement de cet encours de crédit est réalisable grâce à l'augmentation des fonds apportés par les coopérateurs, totalisant 60,23 Mios € (en augmentation de 5,23 Mios €). Le ratio entre l'en-cours crédit et les fonds des coopérateurs est de 105% au 31.12.2024.

b. Trésorerie : 2,01 Mios € (+ 0,47 Mios €)

Notre trésorerie est en augmentation par rapport à l'année passée pour s'établir à 2,01 Mios €. Par ailleurs, nous avons la capacité de mobiliser plusieurs lignes de trésorerie afin de répondre à nos besoins de liquidités temporaires, notamment pour financer les besoins en trésorerie à court terme des associations de l'économie sociale.

L'amélioration de nos liquidités nous ont permis de réduire nos dettes bancaires qui passent de 5,08 Mios € en 2023 à 1,78 Mios € en 2024 ainsi que réduire les prêts de nos partenaires financiers à impact de 3,42 Mios € en 2023 à 0,91 Mios € en 2024.

c. Fonds propres : 46,51 Mios € (+3,67 Mios €)

Nos fonds propres sont en augmentation à la suite de l'accroissement des fonds apportés par les coopérateurs sous forme de parts pour 3,53 Mios € et de l'augmentation du bénéfice reporté (+0,15 Mios €).

d. Résultat : + 202.416 €

Le résultat avant affectation et dividende est en augmentation de +142.030 € pour s'établir à 202.416 €.

Le résultat d'exploitation a diminué de 26.344 €. Cela s'explique par l'augmentation des revenus liés aux intérêts sur les crédits (+106.238 €), par la baisse des charges d'amortissement (-48.957 €) et la baisse des charges liées à nos dettes financières (-51.196 €). Ces éléments positifs ont été compensés par l'augmentation des Services et biens divers (+175.878 €) essentiellement liées aux investissements réalisés dans nos campagnes de communication et à l'augmentation du coût du risque pour un montant de 76.223 €.

En ce qui concerne le résultat financier, celui-ci est influencé au niveau des produits par la vente de notre participation dans LITA qui compose l'essentiel de l'ajustement de valeur (+ 44.581 €) ainsi que, pour les autres produits financiers, par la hausse des revenus de nos actifs circulants (+72.831 €) et l'écart de conversion de devises (+41.536€) consécutif au remboursement de notre emprunt auprès de notre partenaire de la BAS (Banque Alternative Suisse); et au niveau des charges par la dotation aux réductions de valeur qui concerne principalement la réduction de valeur de notre participation dans la coopérative Change (-35.747 €).

e. Affectation du résultat

Après réalisation positive du test d'actif net, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de distribuer un dividende de 0,15% brut, soit un montant total de 56.146 €.

2. Risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

a. Risque débiteur

L'activité exercée par Crédal SCES depuis sa constitution montre que, de manière générale, les défauts de paiement de ses clients sont limités. A titre d'exemple, le taux de sinistre moyen des crédits octroyés entre 2013 à 2024 est de 0,24 % du total des montants de crédit octroyés.

Ce faible coût du risque est le résultat d'un travail de fonds continu des équipes et d'une gestion prudente en matière de politique d'octroi de crédit et d'évaluation du portefeuille combinée avec des garanties apportées par les clients et/ou par des pouvoirs publics et européens dans le cas des crédits présentant un risque plus élevé. CREDAL met également en place des mesures d'accompagnement pour ces clients les plus vulnérables. A la date de rédaction de ce rapport, l'impact spécifique de l'inflation est limité et continue de faire l'objet d'un monitoring attentif qui n'est pas de nature à modifier l'évaluation des comptes au 31.12.2024.

b. Risque de liquidité

Crédal SCES a mis en place une gestion dynamique de la trésorerie qui lui permet d'anticiper les mouvements importants afin d'assurer le remboursement de parts, la trésorerie nécessaire à l'octroi des crédits ainsi que le financement de nos besoins opérationnels. De plus un test de liquidité et de solvabilité formel est réalisé tous les 6 mois et audité par nos réviseurs.

Dans les faits, la fidélité de nos coopérateurs existants et l'arrivée de nouveaux coopérateurs permet à Crédal SCES de rembourser la valeur des parts des coopérateurs qui souhaitent se retirer sans attendre l'approbation des comptes annuels de l'année en cours, comme c'est le cas avec succès depuis sa création.

3. Événements importants survenant après la date de clôture de l'exercice ou susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

Crédal accordera les demandes de microcrédits professionnels jusqu'au 30 juin 2025. Cette décision difficile s'inscrit dans notre politique de gestion prudente des risques et d'adaptation continue à notre environnement financier. Elle fait suite à une insuffisance de financements publics dont bénéficie historiquement cette activité, rendant son maintien non viable à moyen terme. Nous veillerons à ce que la gestion de l'encours existant, qui représente au 31.12.2024, 3 % de notre encours total de crédit, soit assurée de manière responsable, dans le respect de nos engagements. Le montant de l'encours des crédits MC Pro au 31.12.2024 est de 1,58 Mios €.

4. Décharge aux administrateurs et au commissaire

Conformément à la loi et aux statuts, le Conseil d'administration demande à l'Assemblée générale de se prononcer sur la décharge à donner aux administrateurs d'une part et au commissaire d'autre part pour l'exercice de leurs mandats durant l'exercice 2024.

5. Autres éléments d'informations

Conformément à ses obligations d'information, il est aussi précisé :

a. Recherche et développement

A l'exception d'investissements réalisés dans le cadre du développement de nos systèmes informatiques, Crédal SCES n'a pas d'activités de recherche et développement au sens entendu par le Code des Sociétés et Associations.

Crédal SCES est néanmoins membre de divers groupes de travail et de réseaux qui se penchent sur les thématiques en lien avec la finance sociale et solidaire, telle que la Fédération Européenne des Banques et financiers Ethiques et Alternatives. Crédal SCES est également un acteur engagé au sein de l'économie sociale belge francophone.

b. Succursales

Crédal SCES ne dispose d'aucune succursale et a son siège social situé rue d'Alost 7 à 1000 Bruxelles.

c. Comité d'audit et des risques

Un comité d'audit et des risques a été mis en place en avril 2021. Il est composé de deux administrateurs et d'un tiers disposant des compétences en matière de gestion des risques, de conformité aux réglementations en vigueur et aussi plus spécifiquement, en matière comptable et d'audit. Ce comité dont les membres ont l'indépendance appropriée et n'exercent aucune fonction opérationnelle d'aucune sorte chez Crédal SCES émet des avis compétents au Conseil d'administration sur ces matières.

d. Conflit d'intérêts

Au cours de l'exercice écoulé et jusqu'à la date du présent rapport, le Conseil d'administration n'a pas été informé et n'a pas constaté de conflit d'intérêts avec un administrateur ou une autre personne exerçant une fonction chez Crédal SCES.

e. Utilisation d'instruments financiers

Crédal SCES n'a pas eu recours à l'utilisation d'instruments financiers pour couvrir des risques de taux, de crédit, de liquidité, de trésorerie ou autres. Ses activités financières impliquent uniquement l'octroi de crédits à destination de ses clients, la prise de participations financières auprès de partenaires et la souscription d'emprunts en complément aux apports des coopérateurs.

6. Rapport spécial relatif à l'agrément comme entreprise sociale

Ce rapport spécial relatif à l'agrément comme entreprise sociale a pour objectif de faire état de la manière dont la coopérative (1) a réalisé sa finalité et ses objectifs sociaux durant l'exercice 2024 au sens du Code des Sociétés et des Associations, (2) a respecté les conditions d'agrément du Conseil National de la Coopération en tant que société coopérative ainsi que (3) les conditions de l'agrément bruxellois comme Entreprise Sociale et Démocratique.

Au 31 décembre 2024, toutes les conditions liées aux agréments mentionnés ci-dessus sont remplies.

Le Conseil d'administration veille à la stricte application de ces principes, dans le respect des statuts et du Règlement d'Ordre Intérieur qui les organisent. Il se compose de personnes physiques agissant en leur nom propre et apportant des compétences financières, juridiques, sociales et stratégiques. Les membres de la direction sont invités lors de ses séances. Le Conseil d'administration s'est réuni 8 fois en 2024. L'ordre du jour des réunions est préparé par le Président du Conseil d'administration et la direction générale. Chaque point mis à l'agenda fait l'objet d'une note soumise à discussion ou décision, et l'ensemble des documents sont envoyés dans un délai suffisant avant la séance.

Les administrateurs exercent leur mandat à titre gratuit.

a. Finalité sociale de Crédal SCES

L'objet social de Crédal SCES est de promouvoir une société plus juste et solidaire, particulièrement en ce qui concerne l'usage de l'argent. Cette finalité s'inscrit en deux objectifs : (1) développer une épargne responsable dont la priorité n'est pas le rendement financier et (2) favoriser par ce moyen le développement de projets qui engendrent des changements de société, projets menés par des groupes ou personnes qui placent l'économie au service de l'homme et de la solidarité et permettre l'accès à du financement adapté à des personnes en situation d'exclusion bancaire.

La manière dont Crédal SCES a rempli sa finalité en 2024 est détaillée dans le rapport d'activité annuel qui est distribué à ses coopérateurs, ainsi que dans les trimestriels d'information « Crédiialogue ». Ces publications reprennent la liste des projets financés, dans l'objectif d'assurer une totale transparence à ses coopérateurs. A nouveau en 2024, l'engagement de maintenir un encours crédit supérieur à 80% a été rencontré puisque 100% des fonds placés par ses coopérateurs ont été convertis en financements à plus-value sociale.

Les investisseurs qui confient leur placement à la coopérative privilégient un impact social et environnemental. Si toutefois ceux-ci choisissent un placement assorti d'un rendement financier, l'Assemblée générale a limité le dividende à un maximum de 2,5%. En 2024, il est proposé de verser un dividende de 0,15% aux coopérateurs ayant souscrit des parts rémunérées, soit un dividende de 56.145,44 €

Enfin, les parts remboursées ne génèrent pas de plus-value. Le montant remboursé ne peut être supérieur à la valeur nominale.

b. Information des membres

Une partie des ressources annuelles est consacrée à l'(in)formation de ses coopérateurs, actuels et potentiels, et de ses parties prenantes (volontaires, partenaires publics et privés). Ces actions comprennent, entre autres, la rédaction et communication des mailings et des « Crédiialogue » aux coopérateurs existants ainsi que la publication du rapport d'activité et l'organisation de l'Assemblée générale ordinaire. Parallèlement à ces actions d'information traditionnelles, des investissements importants ont été réalisés pour élaborer un site web, plus clair et accessible, intégrant un outil d'orientation qui guide le visiteur et lui permet d'accéder rapidement à l'information ou au service demandé.

c. Composition du capital de Crédal SCES au 31/12/24 et mouvements en 2024

Au 31 décembre 2024, Crédal SCES comptait 4.157 coopérateurs pour 45.004.755 €, en augmentation de 6,2% par rapport à 2023.

Les parts des coopérateurs sont composés des éléments ci-dessous :

- Parts de classe A (sans dividende) : 5.701.980 €
- Parts de classe B (avec dividende) : 39.263.350 €
- Partenaires : 39.425 €

En 2024, nous avons un mouvement net de + 221 coopérateurs.

Chaque coopérateur détient un droit de vote lors de l'Assemblée générale selon le principe « une personne = une voix ». Notons aussi que c'est au Conseil d'administration que revient la responsabilité de se prononcer sur l'admission des nouveaux coopérateurs. Aucune demande de coopérateur n'a été rejetée au cours de l'année 2024.

d. Respect du développement durable dans les dépenses de fonctionnement

Les dépenses engagées sont réalisées avec la plus grande attention sur leur impact environnemental et social. De plus, les dépenses de fonctionnement sont limitées et réalisées sous le contrôle d'outils de suivi budgétaire. Nos cahiers des charges prévoient également une clause environnementale et sociale et nous privilégions le recours à des organisations relevant de l'économie sociale à savoir-faire équivalent.

e. Politique salariale et bien-être au travail

Les rémunérations des travailleurs au sein de la coopérative font l'objet d'une tension salariale faible. Elles sont fixées sur base d'une grille transparente et connue de l'ensemble des travailleurs.

En 2024, un plan cafétéria a été proposé à l'ensemble des collaborateurs, ce qui leur a permis de convertir une partie de leur prime de fin d'année (13ème mois) en des avantages qui correspondent à leurs besoins/souhaits. Ce plan a connu un beau succès pour sa première édition. L'idée est de l'ouvrir chaque année au mois de novembre (avant le paiement de la prime de fin d'année).

Les résultats de l'enquête « bien-être et satisfaction au travail », menée fin 2024 sont en belle progression par rapport aux résultats de l'enquête menée en 2022, notamment au niveau de la qualité de l'encadrement, et au niveau de la vision/du cap fixé. La charge de travail et le stress restent des points à surveiller, mais ces éléments connaissent également une belle progression par rapport à 2022.

Sur base des résultats de cette enquête, il est prévu d'approfondir avec les équipes les éléments ayant obtenu les moins bons scores. Pour ce faire, un questionnaire plus qualitatif (et anonyme), sera élaboré et soumis aux équipes afin de mieux comprendre les points d'insatisfaction/de frustrations concernant ces éléments. L'occasion sera également donnée aux équipes de s'exprimer davantage sur ces sujets (questions ouvertes). Les réponses reçues seront analysées et permettront de mettre en place un plan d'action davantage ciblé.

f. Gouvernance démocratique

L'Assemblée générale annuelle réunit les membres du Conseil d'administration, les travailleurs et les parties prenantes (incl. coopérateurs, clients, bénéficiaires, partenaires institutionnels et opérationnels, volontaires). Outre la partie formelle de présentation des comptes annuels et du rapport d'activité, l'Assemblée générale permet d'envisager collectivement les perspectives et le développement de la coopérative, ainsi que de susciter la rencontre entre les coopérateurs, l'équipe et les clients accompagnés ou financés par Crédal SCES.

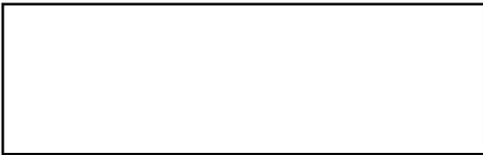
Le Conseil d'Administration est l'organe d'Administration de la coopérative Crédal. Il définit la stratégie de l'organisation. Il veille à la bonne gestion de l'organisation en cohérence avec la stratégie.

Le comité de direction se compose de la direction générale, des directions de pôles et de la responsable des ressources humaines et se réunit bimensuellement hors vacances scolaires. Il met en œuvre la stratégie et a la charge de la gestion opérationnelle et quotidienne de la coopérative.

Les travailleurs interviennent à différents niveaux dans la définition des modalités d'organisation et de développement de Crédal SCES. Par exemple, ils sont structurellement impliqués dans le processus de recrutement et l'établissement des budgets annuels. Ils sont également activement impliqués dans le processus stratégique.

Le personnel de Crédal SCES s'est réuni 8 fois en plénière en 2024. Ces réunions sont notamment l'occasion de présenter l'état d'avancement des objectifs stratégiques annuels, et d'aborder les enjeux de la coopérative, les activités, les budgets, les résultats financiers et l'organisation interne.

Pour le Conseil d'administration tenu en date du 24 avril 2025.



Olivier Gevart

Président du Conseil d'administration